

911

Mesures d'urgence

46°23'26" 72°59'95"

Comportements

www.enpq.qc.ca/mesures-durgence/

à adopter **situations** lors de **d'urgence**



Agression armée

Si vous êtes témoin d'une agression armée:

Si vous pouvez fuir sans risque:

1. Restez calme et évacuez l'endroit discrètement.
2. Évitez d'attirer l'attention de l'individu.
3. Si vous rencontrez un policier, mettez vos mains en évidence afin de montrer que vous n'êtes pas une menace.
4. Avisez les personnes que vous rencontrez de quitter les lieux.
5. Si possible, communiquez avec la **Sécurité de l'École**.
6. Si vous êtes à l'extérieur du campus lors d'une activité de formation, communiquez avec la police en faisant le 911 ou communiquez avec votre superviseur ou le répartiteur par communications radio.



Si vous ne pouvez fuir sans risque, barricadez-vous dans un endroit sécuritaire:

1. Entrez dans la pièce la plus proche et la plus sécuritaire.
2. Verrouillez la porte. Fermez les appareils audio et vidéo. Éteignez les lumières.
3. Si vous le pouvez, masquez les fenêtres.
4. Éloignez-vous des portes et des fenêtres.
5. Évitez de faire du bruit. Mettez votre cellulaire en mode silencieux; ne l'éteignez pas.
6. Adoptez une position accroupie ou couchée.
7. Demeurez dans le local et attendez les consignes.
8. Si possible, communiquez avec la **Sécurité de l'École**.





Incendie

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie :

1. Déclenchez l'avertisseur d'incendie.
2. Communiquez avec la **Sécurité de l'École**.

Si l'alarme d'évacuation retentit :



1. Cessez toute activité en cours de façon sécuritaire.
2. Fermez les portes et les fenêtres.
3. Quittez immédiatement et rapidement l'immeuble par la sortie la plus proche.
4. Alertez tous les gens que vous rencontrez en chemin et dites-leur de sortir.
5. N'utilisez jamais les ascenseurs. Empruntez les escaliers.
6. Présentez-vous à votre point de rassemblement et attendez les consignes.

Autres situations d'urgence

D'autres situations d'urgence, telles que colis suspect, fuite de gaz, appel à la bombe, violence et agression, tremblement de terre ou autres, peuvent commander des actions spécifiques à poser ou une évacuation partielle ou complète de l'édifice.

Dans tous les cas :

- *Évaluez la situation.*
- *Communiquez avec la Sécurité de l'École en composant le 911(téléphone interne) ou le 819 293-8631, poste 6458 (cellulaire).*
- *Pensez « Sécurité ».*

Note :

Lorsque vous composez le « 911 » à partir d'un poste téléphonique interne de l'École, vous joignez les agents de sécurité de l'École qui assurent les communications avec les services d'urgence externes s'il y a lieu.

Sécurité 911 (téléphone interne)
ENPQ 819 293-8631, poste 6458 (cellulaire)





Accès à l'École

46°23'26" 72°59'95"

Carte hôtelière

Une carte hôtelière vous donnera accès à votre chambre et aux principaux secteurs de l'École. À la cafétéria, elle vous permettra également de prendre vos repas selon le forfait choisi. Vous devez vous présenter au bureau d'accueil pour vous procurer cette carte qui sera activée selon la durée de votre séjour. Vous devez la porter visiblement lorsque vous circulez dans l'École.

Caméras de surveillance

Des caméras de surveillance sont placées à l'extérieur et à l'intérieur de l'École, entre autres à l'entrée du centre sportif, du Carrefour de l'information et du savoir (CIS), du complexe de tir et de la piscine. Elles permettent notamment aux agents de sécurité de surveiller les installations et les biens de l'École ainsi que de gérer la circulation des camions de livraison sur le campus.



Stationnement

46°23'26" 72°59'95"

Stationnement et circulation sur le campus

Le personnel de l'accueil vous donnera les indications pour vous diriger vers les espaces de stationnement disponibles. Il est interdit de stationner votre véhicule dans l'un des chemins qui bordent l'immeuble. Veuillez également noter qu'**en période hivernale le stationnement de nuit est interdit sur la rue Marguerite-D'Youville, de 22 h à 7 h, du 15 novembre au 15 avril**. Le stationnement visiteur est également interdit en hiver. Assurez-vous de bien respecter les consignes **sinon votre véhicule pourrait être remorqué, et ce, à vos frais**.

L'École n'est pas responsable des vols ou du vandalisme commis sur son campus. Nous vous recommandons de ne jamais laisser à la vue des articles de valeur, des valises ou des bagages dans votre voiture lorsqu'elle est stationnée sur le terrain de l'École.

La limite de vitesse permise sur le campus de l'École est de 20 km/h.



Hébergement

46°23'26" 72°59'95"

Heures d'arrivée et de départ

Heure d'arrivée : 16 h

Heure de départ : 13 h

Le matin de votre départ, veuillez ne pas laisser d'effets personnels sur le lit. Le changement des couvertures et des draps se fait dès 8 h. Un local est disponible près du bureau d'accueil pour entreposer temporairement vos bagages. De plus, les personnes qui logent à l'École plus d'une semaine doivent sortir tous leurs effets personnels à chaque fin de semaine.

Coffret de sécurité

Chaque chambre est munie d'un coffret de sécurité situé à l'intérieur d'une commode. Les policiers doivent y déposer leur arme de service. Nous vous suggérons d'y placer également votre argent et autre objet de valeur. **Trois coffrets de sécurité sont également disponibles dans le local à bagages, situé près du bureau d'accueil**, pour entreposer votre arme de service, si nécessaire. La clé de ce local se trouve au bureau d'accueil. Veuillez consulter l'annexe A de la *Directive sur les règles de sécurité dans la manipulation des armes à feu* (DIR 03-01) disponible au Carrefour de l'information et du savoir (CIS) et dans les publications du site Internet de l'École au www.enpq.qc.ca pour plus d'information à ce sujet. L'École n'est pas responsable des pertes ou vols survenus sur son campus.

Appels de réveil

Toutes les chambres de l'École sont munies d'un radio-réveil. Veuillez noter que le personnel du Service d'hôtellerie n'effectue pas d'appels de réveil.

Air conditionné et chauffage

Pour modifier la température ambiante de votre chambre, appuyez sur la flèche ascendante ou sur la flèche descendante du panneau de contrôle mural. Dans certaines chambres, le contrôle pour la température est dissimulé dans l'unité de chauffage.

Les fenêtres des chambres doivent demeurer fermées en tout temps pour assurer le bon fonctionnement du système de climatisation. Le contrôle de la température est accessible uniquement sur l'heure du dîner et après 16 h. C'est une programmation qui règle la température des chambres pour les autres périodes de la journée.

Problèmes et mauvais fonctionnement

Pour rapporter tout mauvais fonctionnement dans votre chambre, veuillez communiquer avec le bureau d'accueil, au poste 0, afin que nous puissions corriger la situation le plus rapidement possible.





Règles

46°23'26" 72°59'95"

Le respect des aspirants policiers

Lors de votre séjour à l'École, vous côtoierez les aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Ces derniers ont de nombreuses règles à respecter, dont le vouvoiement. Nous vous demandons de donner l'exemple, de respecter les politiques, les directives et les règles en vigueur à l'École.

Le couvre-feu pour les aspirants policiers est à 22 h. Par conséquent, l'utilisation de tout appareil bruyant est interdite entre 22 h et 6 h. Nous vous demandons également de réduire le niveau sonore dans votre chambre et lors de vos déplacements dans l'École durant cette même période.

Par ailleurs, le secteur des dortoirs, situé aux 3^e et 4^e étages de l'aile C, est réservé aux aspirants policiers. Les autres clientèles de l'École ne sont pas autorisées à y circuler.

Armes à feu

Les policiers qui logent à l'École doivent se conformer aux dispositions de la *Loi sur les armes à feu* (L.C. 1995, c. 39) ainsi qu'à la directive DIR 03-01 (ces documents sont disponibles au Carrefour de l'information et du savoir et dans les publications du site Internet de l'École au www.enpq.qc.ca). Leur arme de service doit être remise dans le coffret de sécurité de leur chambre. Un mode d'emploi est collé sur le coffret de sécurité.

Boissons alcoolisées

Il est interdit d'apporter et de consommer des boissons alcoolisées dans les chambres et les locaux de l'École. Le salon Pierre-Caron (MESS) est le seul endroit où la consommation de boissons alcoolisées est permise.

Loi sur le tabac

En vertu de la *Loi sur le tabac* (RLRQ, chapitre T-0.01), il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux et les chambres de l'École. Le seul endroit pour fumer et vapoter est à l'extérieur du bâtiment.

Veillez noter que vous devez respecter une zone non-fumeurs de 9 mètres à chacune des entrées. Veillez aussi utiliser les cendriers qui sont installés à l'extérieur, près des portes du bâtiment.



Tenue vestimentaire sur le campus de l'École

Règles générales

La tenue de ville ou l'uniforme est de rigueur sur le campus pendant les heures de formation. L'uniforme est porté sans omission, addition ou modification et ne peut être altéré pour quelques raisons que ce soit.

Veillez noter que le port du denim sous toutes ses formes est interdit durant cette période.

Dans le cas d'étudiants employés d'une organisation, la tenue vestimentaire demandée lors de la formation à l'École a priorité sur celle requise par leur employeur.

Exemple d'une tenue de ville ou décontractée

Femme

- ✓ Tailleur (jupe ou pantalon)
- ✓ Pantalon propre ou jupe
- ✓ Haut élégant ou chemisier
- ✓ Robe courte
- ✓ Souliers à talons hauts ou souliers plats

Homme

- ✓ Complet
- ✓ Pantalon propre
- ✓ Chemise (avec ou sans cravate)
- ✓ Veston sport sans cravate
- ✓ Chemise et cravate
- ✓ Souliers fermés

Particularité 1 - À la cafétéria de l'École

- À la cafétéria de l'École, la tenue de ville ou l'uniforme est requise.
- De plus, le port de la casquette, de vêtements de sport et d'espadrilles est interdit.
- Il existe 3 exceptions à cette règle :
 - Les comédiens de l'École peuvent porter ces pièces d'habillement lorsque leur rôle au sein des scénarios l'impose.
 - Les vêtements de sport, le ceinturon et le gilet pare-balles sont tolérés à la cafétéria pour la clientèle et le personnel, uniquement entre deux périodes de formation.
 - Les vêtements de sport sont tolérés à la cafétéria sur l'heure du dîner pour les futurs aspirants policiers venus passer leur test TAP-ENPQ.

Particularité 2 - Au Salon Pierre-Caron en soirée

- Tous les soirs dès 19 h, la tenue de ville ou décontractée est requise au Salon Pierre-Caron (pas d'uniforme après 19 h).
- Les vêtements de denim, incluant les jeans, sont acceptés seulement à ce moment.
- Le port de la casquette est interdit en tout temps au Salon Pierre-Caron.

Particularité 3 - Changements de saison

Lors des changements de saison, la clientèle en uniforme peut passer du port de la chemise à manches longues (hiver) au port de la chemise à manches courtes (été) et inversement.

Les dates de ce changement dans les organisations de provenance sont acceptées par l'École.

Dans le cas du personnel instructeur de l'École et de la clientèle en formation initiale (incluant les aspirants policiers), la date exacte de ce changement leur sera communiquée annuellement.

De manière générale, le port de la chemise à manches longues débute en septembre et le port de la chemise à manches courte débute en mai.

Particularité 4 - Les aspirants policiers et les autres clientèles en formation initiale - Avant la remise de leur uniforme

Avant la remise de leur uniforme, la clientèle qui participe à une formation initiale, incluant les aspirants policiers, doit se présenter à l'École vêtue de la tenue de ville. Ils doivent porter cette tenue vestimentaire tant qu'ils ne reçoivent pas leur uniforme.

Les hommes doivent se présenter en tenue de ville (voir description en page précédente) mais avec ces particularités :

- ✓ Chemise à manches longues, obligatoire
- ✓ Cravate, obligatoire
- ✓ Veston, obligatoire
- ✓ Pas de chaussures de sport, d'espadrilles ou toutes autres chaussures similaires

Les femmes doivent se présenter en tenue de ville (voir en page précédente) mais avec ces particularités :

- ✓ Pantalon obligatoire (pas de jupe)
- ✓ Veston à manches longues, obligatoire
- ✓ Pas de chaussures de sport, d'espadrilles ou toutes autres chaussures similaires

Politique de l'École envers la tenue vestimentaire

L'École se réserve le droit de refuser l'accès à la formation ou à une activité aux clients et étudiants qui ne respectent pas ces règles.

Toutes demandes de modifications concernant la tenue vestimentaire doivent être autorisées par la direction de l'École.

L'École nationale de police du Québec, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, est aussi un lieu favorisant la neutralité au chapitre des relations de travail qui ont cours au sein des différentes organisations que constituent ses clients.

Afin de conserver cette notion de neutralité, nos politiques et directives en vigueur sont maintenues quant au port de l'uniforme porté sans omission, addition ou modification pour toutes les personnes en uniforme :

- agents de la paix
- policiers
- etc.

et ce, qu'elles soient présentes à l'École en tant que :

- clients du perfectionnement professionnel,
- instructeurs occasionnels,
- participant à des comités, des réunions
- ou des visiteurs.

Tatouages et apparence physique

Règles générales s'adressant à la clientèle en uniforme

Cette règle s'adresse à toute la clientèle en uniforme, que ce soit les aspirants policiers, la clientèle en perfectionnement professionnel ou en activité ou formation sur mesure.

- ✓ Les tatouages ou les scarifications au visage sont interdits.
- ✓ L'exposition de tatouages ou de scarifications pouvant être perçus comme offensants est également interdite. Par offensant, on réfère à des dessins ou à des propos de nature discriminatoire, haineuse, blasphématoire, obscène, violent, vulgaire ou en lien avec des activités criminelles.
- ✓ Les tatouages ou les scarifications offensants doivent être recouverts d'un brassard noir ou par une méthode approuvée par la direction.
- ✓ Dans le cas où les deux bras doivent être recouverts, la chemise à manches longues doit être portée.

Particularité 1 - Clientèle en formation initiale

En plus de respecter la règle sur les tatouages, notre clientèle en formation initiale, et certaines autres formations pour des raisons de sécurité, doivent également respecter les règles suivantes:

- ✓ L'apparence générale doit être sobre et discrète.
- ✓ Le maquillage et le vernis à ongle doivent être discrets (d'aspect naturel). Pour des fins de sécurité, les ongles ne doivent pas dépasser l'extrémité des doigts. Le port des faux ongles est interdit.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, le piercing corporel n'est pas toléré.

Politique et procédure visant à contrer le harcèlement

Afin d'assurer à tous ses étudiants et membres du personnel un milieu exempt de harcèlement, où les personnes sont traitées avec respect et dignité, l'École s'est dotée d'une politique et procédure visant à contrer le harcèlement. Cette politique, POL 05-04, est disponible au Carrefour de l'information et du savoir (CIS) et dans les publications du site Internet de l'École au www.enpq.qc.ca.

Respect des règlements de l'École

Nous vous demandons de respecter les politiques, les directives et les règles en vigueur à l'École. En cas de non-respect de ces règlements, l'École pourrait appliquer des sanctions ou des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion de la chambre.



Services

46°23'26" 72°59'95"

Bureau d'accueil et Sécurité

Pour joindre la réception, faites le « 0 » à partir d'un téléphone interne.

Heures d'ouverture du bureau d'accueil

- Le dimanche
De 15 h 30 à 22 h 30
- Le lundi
De 7 h à 20 h
- Du mardi au jeudi
De 7 h 30 à 20 h
- Le vendredi
De 7 h 30 à 16 h 30

Heures d'ouverture du poste de sécurité

- Tous les jours, 24 h sur 24 h
- Veillez noter que certains services sont offerts exclusivement par le personnel du bureau d'accueil, comme l'envoi et la réception de télécopies.

Cafétéria

Heures d'ouverture

- Déjeuner : 6 h 45 à 8 h (les aspirants policiers ont priorité de 6 h 45 à 7 h 10)
- Dîner : 11 h 30 à 13 h
- Souper : 17 h 15 à 17 h 45

Important

- S.V.P., consommez toute nourriture, même les fruits, à la cafétéria.
- Veillez noter que les personnes touchées par les activités de formation du poste de police Nicolet-ENPQ (aspirants policiers, instructeurs, préposés aux télécommunications et comédiens) ont priorité à la cafétéria pour le dîner. En raison des contraintes de l'horaire de ce programme, ces personnes ne disposent que de 30 minutes pour leur repas.



Clinique de santé

La clinique de santé de l'École, située au rez-de-chaussée du centre sportif, est ouverte en semaine. Une infirmière y est présente sur les heures d'ouverture. Un médecin est aussi présent à la clinique les lundis, mercredis et vendredis matin, de 8 h à 10 h.

Heures d'ouverture

- Du lundi au vendredi
De 8 h à 16 h

Pour rencontrer le médecin, vous devez vous présenter à la clinique de santé entre 8 h et 10 h avec votre carte d'assurance-maladie ou prendre rendez-vous au poste 6257.

Pharmacies

Pharmacie Familiprix (centre-ville)
110, boul. Louis-Fréchette
Tél. : 819 293-2131

Pharmacie Jean-Coutu
1693, boul. Louis-Fréchette
Tél. : 819 293-6111

Si vous désirez obtenir des indications pour vous rendre à l'une des pharmacies à proximité de l'École, faites le « 0 ».

Service des ressources financières

Le Service des ressources financières de l'École est situé à la jonction de l'aile A et de l'aile B, au rez-de-chaussée.

Heures d'ouverture

- Du lundi au vendredi
De 8 h 15 à 12 h 15
De 13 h à 16 h

Modes de paiement

Pour acquitter vos frais d'hébergement ou vos droits de scolarité auprès du Service des ressources financières, vous pouvez utiliser une carte de crédit (VISA, MASTERCARD ou AMERICAN EXPRESS), une carte de débit ou payer en espèces.

Services financiers à proximité de l'École

Banque Laurentienne
92, Place du 21-Mars
Tél. : 1 800 252-1846

Banque Nationale
1639, boul. Louis-Fréchette
Tél. : 819 293-4531

Caisse Desjardins
181, rue Notre-Dame
Tél. : 819 293-8570

Un guichet automatique est également à votre disposition près du Salon Pierre-Caron (MESS), dans le corridor de l'aile B, au rez-de-chaussée. Ce dernier est la propriété du Club social ENPQ et est approvisionné par celui-ci.

Téléphones publics

Des téléphones publics sont installés dans le hall d'entrée du centre sportif.

Téléphones dans les chambres et messagerie vocale

Faire des appels

Appel interne	Composez le numéro de poste.
Appel aux chambres	Composez le « 7 », suivi du numéro de la chambre. Les lettres dans le numéro de chambre doivent être remplacées de la manière suivante : A = 1, B = 2, C = 3, G = 4 et P = 5.
Appel local	Composez le « 9 », puis l'indicatif régional 819, suivi du numéro de téléphone.
Appel interurbain	Utilisez votre carte d'appel. Aucune facturation aux chambres n'est possible.
Appel à frais virés	Faites le « 9 » suivi du 1 800 555-1111.

Recevoir des appels

Recevoir des appels externes à votre chambre	Pour joindre une personne logeant à l'École, il faut composer le numéro de l'École, soit le 819 293-8631, puis faire le « 7 », suivi du numéro de chambre (voir la section précédente « appel aux chambres » pour la substitution des lettres).
Prendre les messages à votre chambre	Il vous suffit d'appuyer sur la touche « Messagerie » située à droite du récepteur, ou composer le 6500, et suivre les indications vocales. Une petite lumière clignotante indique que vous avez un message. Votre mot de passe par défaut : les quatre premières lettres de votre nom de famille.

Courrier et télécopies

La levée du courrier se fait tous les jours, vers 9 h, au bureau d'accueil de l'École. Vous pouvez laisser au personnel votre courrier suffisamment affranchi.

Un télécopieur et des bordereaux de transmission sont disponibles au bureau d'accueil. Des frais s'appliquent à l'envoi de télécopies.

- 1 \$ par envoi (bordereau de télécopie obligatoire).
- La réception de télécopies est gratuite. *Télécopieur : 819 293-8630*

Photocopieur

Un photocopieur est à votre disposition au CIS (Carrefour de l'information et du savoir), près de la cafétéria. Ce service est à vos frais. Pour tout problème concernant l'utilisation du photocopieur, veuillez joindre le poste 6406 à partir d'un téléphone interne.

Objets trouvés

Tous les objets trouvés sont rassemblés au bureau d'accueil. Vous pouvez consulter une liste de ces objets au bureau d'accueil et au poste de sécurité.

Buanderie

Des laveuses et des sécheuses sont disponibles dans les locaux suivants : P2-04, B4-06. Ce service est à vos frais.

Nettoyage à sec

La boutique Le Patrouilleur vous offre un service de nettoyage de vêtements. Vous pouvez laisser vos vêtements au comptoir de la boutique pour les faire nettoyer. Les vêtements déposés avant 9 h 30 sont retournés le lendemain vers midi, les jours ouvrables. Ceux déposés après 9 h 30 sont retournés deux jours plus tard, vers midi également. Ce service est à vos frais.

Distributeurs automatiques de nourriture

Des distributeurs automatiques sont installés au local E1-01.2 attenant à la Salle Maurice-Baril, dans le hall des amphithéâtres, au rez-de-chaussée de l'aile D, au complexe de tir, au 2^e étage de l'aile E et au pavillon de formation et d'hébergement (aile P). Des distributeurs à café sont également à votre disposition au 2^e étage de l'aile C.

Veuillez signaler toute défectuosité des distributeurs automatiques au personnel du Club social ENPQ.

Club social ENPQ

Lors d'un séjour à l'École, vous avez accès au salon Pierre-Caron (MESS) et bénéficiez de tous les services offerts par le Club social, vous devez devenir membre temporaire du Club social ENPQ. À la boutique du Patrouilleur et au MESS se vendent des cartes de membre temporaire pour avoir accès au prix membre. Tous les articles et boissons ont des prix membre et non-membre :

- deux jours ou moins : 1 \$;
- plus de deux jours : 2 \$ par semaine.

Boutique Le Patrouilleur

Aile B, rez-de-chaussée

- Fournitures scolaires et spécialisées, objets promotionnels, articles de dépannage, souvenirs et vêtements
- Prêt de films (DVD et Blu-ray)
- Service de nettoyage à sec

Heures d'ouverture

- Du lundi au vendredi
De 7 h 30 à 11 h
De 12 h à 14 h
- Le mercredi
De 16 h 30 à 18 h

Salon Pierre-Caron (MESS)

Aile B, rez-de-chaussée

- Membres seulement
- Tenue appropriée
- Aucun couvre-chef
- Aucune arme durant les heures de service d'alcool
- Pas d'uniforme après 19 h

Les journaux suivants sont disponibles pour consultation : *Le Journal de Montréal*, *Le Nouvelliste* et le *Globe and Mail*.

Heures d'ouverture

- Du lundi au vendredi
De 7 h 30 à 15 h 30
De 11 h 30 à 15 h 30
De 14 h à 15 h 30
- Du lundi au jeudi
De 16 h à 23 h

La direction vous demande de coopérer avec les aspirants policiers de garde, de respecter les heures d'ouverture et de quitter le salon Pierre-Caron au plus tard à 23 h.

Carrefour de l'information et du savoir (CIS)

Le Carrefour de l'information et du savoir (CIS) est situé au rez-de-chaussée, en face de la cafétéria (local C1-12).

Heures d'ouverture

- Du lundi au jeudi
De 7 h à 22 h 30
- **Service de prêt et de référence**
De 9 h à 20 h
- Le dimanche
De 19 h 30 à 22 h 30
Pas de service de prêt et de référence
- Le vendredi
De 7 h à 16 h
- **Service de prêt et de référence**
De 9 h à 13 h

Le Carrefour de l'information et du savoir est un endroit où vous retrouverez des documents de référence, des vidéocassettes, des DVD, des périodiques, les journaux du jour, des rapports annuels, etc. Le fonds documentaire se constitue principalement autour du domaine policier et de la criminologie, mais on y trouve aussi des documents de gestion, de psychologie, etc. Tous ces documents peuvent être empruntés par la clientèle de l'École. Par ailleurs, certains peuvent même être consultés en ligne sur le portail du CIS au <http://cis.enpq.qc.ca>. Il est également possible d'effectuer des recherches en ligne dans l'ensemble de la collection du CIS. Peu importe le moyen retenu pour chercher des références ou des ouvrages, le personnel du CIS se fera un plaisir de vous assister. Veuillez également noter qu'il vous est possible d'utiliser les services du CIS une fois votre séjour à l'École terminé. Veuillez vous renseigner auprès du personnel du CIS pour les conditions qui s'appliquent.

Les journaux suivants sont livrés quotidiennement au CIS : *Le Devoir*, *Le Nouvelliste*, *La Presse* et *Le Journal de Montréal*. Des exemplaires de chacun de ces journaux sont conservés pour une durée de deux semaines.

Le CIS offre à sa clientèle l'accès à 32 postes informatiques, une imprimante noir et blanc ainsi qu'un photocopieur (aux frais de l'utilisateur).

Pour joindre le CIS, composez le poste 6622 sur un téléphone interne ou faites parvenir un courriel à l'adresse : cis@enpq.qc.ca.

Aires de repos

Voici la liste des aires de repos aménagées pour la clientèle de l'École :

- Aire de repos extérieure près du complexe de tir
- Aire de repos de la cour intérieure
- Aire de repos située près des cénotaphes, à l'avant de l'École

Centre sportif

L'ensemble de la clientèle qui loge à l'École a accès à la *salle d'entraînement* gratuitement et en tout temps.

Code vestimentaire - Installations sportives de l'École



⚠ Veuillez noter que lors de l'utilisation des installations sportives de l'École, vous devez porter :

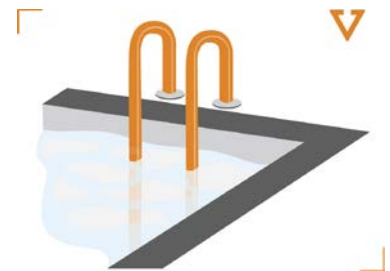
- un short ou un pantalon de sport;
- un t-shirt ou un chandail (les camisoles ne sont pas permises);
- des espadrilles.

Règles d'utilisation de la salle d'entraînement

On vous demande :

- de porter votre carte d'hébergement bien en vue (sinon une somme de 5 \$ sera exigée);
- d'avoir une serviette (**obligatoire**);
- de nettoyer les appareils après usage;
- de replacer les poids libres;
- de respecter la limite de 15 minutes par appareil.

En ce qui a trait à la *piscine*, les clients de l'École y ont accès gratuitement, durant les heures d'ouverture gérées par la Ville de Nicolet, en présentant leur carte d'hébergement au poste d'accueil du centre sportif. La serviette est obligatoire. L'horaire des bains libres est disponible au bureau d'accueil, au poste de sécurité de l'École et au poste d'accueil du centre sportif et peut être modifié sans préavis. Pour plus de renseignements, veuillez joindre le Service des loisirs de Nicolet au 819 293-4649 ou visitez le site Web www.ville.nicolet.qc.ca.



Pour la pratique de sports de *gymnase* tels que le badminton, le tennis et le volleyball, vous devez réserver un plateau en vous inscrivant dans le livre des réservations prévu à cet effet au CIS (local C1-12), près du comptoir d'accueil. Ce livre détaille les périodes disponibles qui peuvent varier en fonction des besoins de la formation. Un aspirant policier du service de garde au gymnase ou, en son absence, le responsable des activités périscolaires (local C1-11) peut prêter des équipements de sport (raquettes, ballons, volants, etc.)

Rangement des vélos sur le campus de l'École

Il n'est pas permis de ranger votre vélo dans votre chambre. Un endroit est prévu à cet effet, près du studio-garage, au sous-sol de l'aile E. Pour ouvrir la porte de garage, entrez d'abord par la porte E1-118A (en face du parc automobile de l'École), descendez l'escalier et tournez à droite. Sur le mur, vous pouvez actionner la porte du studio-garage pour y entrer votre bicyclette. Le support à vélos est installé près du local E0-16. Vous devez par ailleurs fournir votre cadenas. L'abri à vélos extérieur, devant la porte du Centre sportif, peut également être utilisé pour ranger votre vélo.

Postes informatiques

L'École met à la disposition de sa clientèle plusieurs ordinateurs au Carrefour de l'information et du savoir (CIS) situé en face de la cafétéria. Dans l'éventualité où tous les postes informatiques seraient occupés, veuillez joindre le responsable des activités périscolaires (local C1-11) qui vous indiquera d'autres ordinateurs publics.

Nous vous demandons de respecter les politiques et directives ayant trait à l'utilisation des postes informatiques. La *Politique sur la sécurité de l'information* (POL 06-05) de même que la *Directive sur l'utilisation d'Internet, des médias sociaux et du courrier électronique* (DIR 06-07) visent l'utilisation efficiente des ordinateurs dans un environnement sain, respectueux et propice à l'étude et au travail intellectuel. Ces documents sont disponibles au Carrefour de l'information et du savoir (CIS).

Il est notamment interdit de télécharger et d'utiliser des logiciels sur les ordinateurs, autres que ceux déjà disponibles.

Veuillez prendre note qu'il est interdit de :

- naviguer sur des sites à caractère sexuel, à contenu violent, injurieux, haineux ou discriminatoire;
- utiliser les actifs informatiques à des fins non autorisées, commerciales ou illégales;
- modifier le dossier système, le tableau de bord et les options prééglées de chaque ordinateur.

Pour tout problème concernant l'utilisation du matériel informatique, veuillez joindre le poste 6406 à partir d'un téléphone interne.

Accès Internet disponibles dans l'École

	Haute vitesse sans fil	Haute vitesse câblé
Chambre	✓	✓
Salon Pierre-Caron (MESS)	✓	
Carrefour de l'information et du savoir (CIS)	✓	
Amphithéâtres	✓	✓ (1 ^{re} rangée)

Service d'assistance technique interne

Heures d'ouverture

- Du lundi au vendredi
De 8 h à 16 h 30
poste 6406 ou local B1-13
- Après 16 h 30
Veuillez joindre le bureau d'accueil au
poste « 0 »

Pour l'accès Internet haute vitesse sans fil, vous devez avoir en votre possession :

- un ordinateur portable configuré DHCP (pour plus de détails, voir l'administrateur réseau de votre organisation);
- une carte réseau sans fil;
- un nom d'utilisateur et un mot de passe fournis par le personnel du bureau d'accueil et activés pour la durée de votre séjour, afin d'accéder au réseau *ENPQ_Visiteurs*.

Pour l'accès Internet haute vitesse câblé, vous devez avoir en votre possession :

- un fil réseau Ethernet (des fils de ce type sont disponibles au bureau d'accueil et à la boutique Le Patrouilleur);
- un ordinateur portable configuré DHCP (pour plus de détails, voir l'administrateur réseau de votre organisation).

Les prises réseau sont identifiées par le symbole @.

Veillez noter qu'il est strictement interdit d'apporter et d'activer un routeur sans fil personnel à l'École lors de votre séjour. Veuillez toujours utiliser le réseau sans fil fourni par l'École afin d'assurer à tous une réception optimale du signal.

Location de portables

Pour louer un portable, vous devez vous adresser au Service des ressources matérielles et des technologies de l'information situé dans l'aile B au local B1-13 ou au poste 6406.

Le tarif minimal est pour 5 jours de location. Les frais seront facturés sur une carte de crédit seulement. Référez-vous au SRMTI pour les tarifs en vigueur.

Matériel audiovisuel pour les besoins de la formation

Pour toute information concernant l'utilisation de matériel audiovisuel reliée au cours auquel vous êtes inscrit, veuillez joindre le poste 6060 à partir d'un téléphone interne.

Location de salles et organisation d'événements

L'École met à la disposition des organismes publics et sans but lucratif une variété de salles de réunion. L'équipe des Services aux collectivités se fera un plaisir de répondre à vos questions concernant les disponibilités de ces salles et les coûts reliés à leur location et de vous aider pour l'organisation d'un événement ou d'une réunion. Veuillez joindre les Services aux collectivités au poste 6366.





Adresse et numéros utiles

46°23'26" 72°59'95"

École nationale de police du Québec

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone	819 293-8631
Télécopieur (des frais s'appliquent pour l'envoi)	819 293-8630
Courriel principal	courriel@enpq.qc.ca

Quelques numéros utiles de l'École

Bureau d'accueil	0
Poste de sécurité	6458
Audiovisuel	6060
Boutique Le Patrouilleur	819 293-6484 ou 6350
Centre sportif (Service des loisirs)	819 293-4649
Informatique	6406
Téléphonie	6406 (entre 8 h 30 et 16 h 30) 0 (autres périodes)
URGENCE	911

Pour plus d'information sur l'École

Vous trouverez davantage d'information sur le site Internet de l'École, soit au www.enpq.qc.ca.

Vous désirez vous tenir informé sur ce qui se passe à l'École? Inscrivez-vous à notre infolettre *L'École en ligne* en consultant le www.enpq.qc.ca/lecole-en-ligne

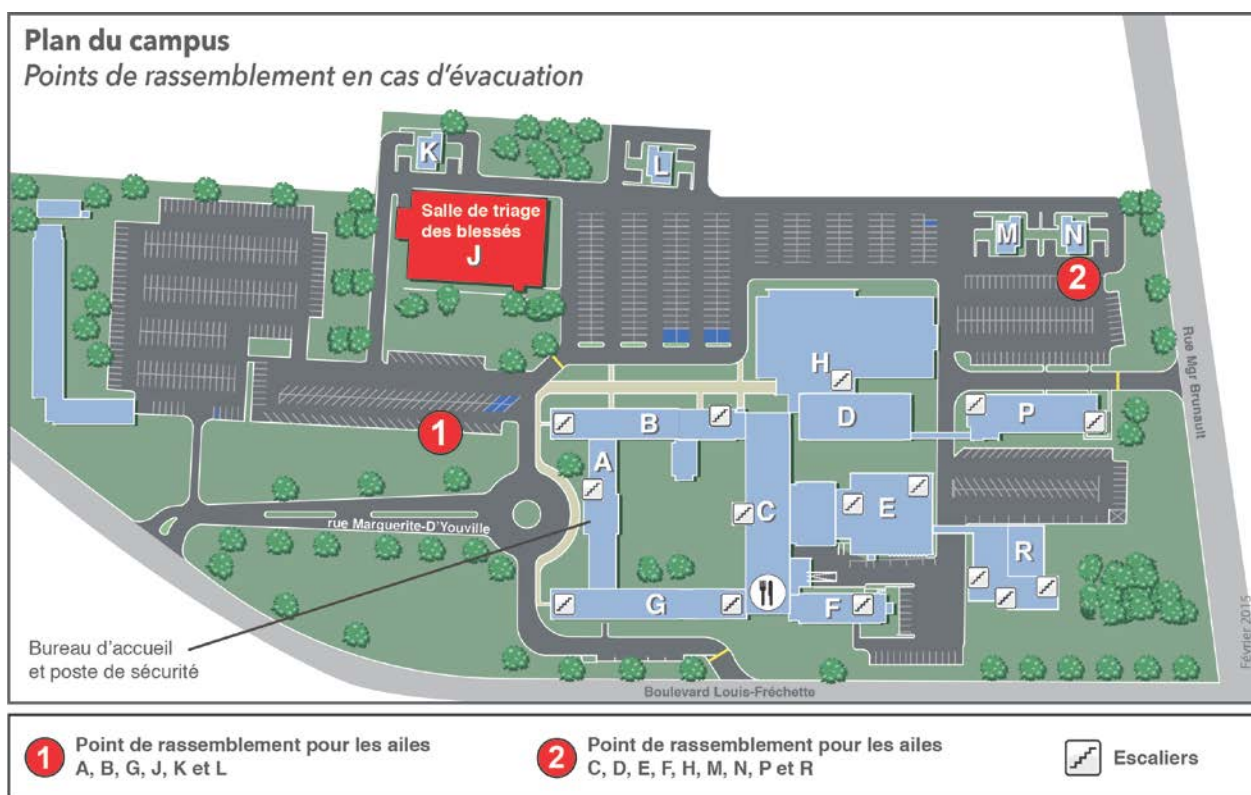




Plan du campus de l'École

46°23'26" 72°59'95"

Voici le plan du campus avec les points de rassemblement en cas d'évacuation. Pour plus d'information sur les mesures d'urgence, consulter la page 1 de ce guide.



Version du 10 janvier 2017
Produit par la
Direction des affaires institutionnelles
et des communications
GUI 01-02

